



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DU CANTAL

Bulletin d'information

Edition Spéciale du 5 juillet 2012

Arrêté préfectoral n° 2012- 1022 du 4 juillet 2012 chargeant Monsieur Hugues FUZERÉ, Sous-préfet de Mauriac d'assurer la suppléance du Sous-préfet de Saint-Flour pour la période du 7 juillet au 22 juillet 2012

Arrêté préfectoral n° 2012-1023 du 4 juillet 2012 chargeant Madame Delphine BALSÀ Sous-préfète de Saint-Flour d'assurer la suppléance du Sous-préfet de Mauriac pour la période du 11 août au 9 septembre 2012

Le document est consultable sur le site internet de la préfecture
[http://www.cantal.gouv.fr/Salle de presse/publications/recueil des actes administratifs](http://www.cantal.gouv.fr/Salle_de_presse/publications/recueil_des_actes_administratifs)
ou au bureau du courrier de la préfecture du Cantal

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2012- 1022 du 4 juillet 2012 chargeant Monsieur Hugues FUZERÉ Sous-préfet de Mauriac d'assurer la suppléance du Sous-préfet de Saint-Flour pour la période du 7 juillet au 22 juillet 2012

Le Préfet du Cantal, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

SUR proposition de Mme. la Secrétaire Générale de la Préfecture du Cantal,

ARRETE

ARTICLE 1er : Pendant la période comprise entre le 7 juillet et le 22 juillet 2012 inclus, M. Hugues FUZERÉ, Sous-préfet de MAURIAC est chargé d'assurer la suppléance des fonctions de Sous-préfet de SAINT-FLOUR.

ARTICLE 2 : Mme. la Secrétaire Générale de la préfecture du Cantal et M. le Sous-préfet de Mauriac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

signé

Marc-René BAYLE

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2012-1023 du 4 juillet 2012 chargeant Madame Delphine BALSÀ Sous-préfète de Saint-Flour d'assurer la suppléance du Sous-préfet de Mauriac pour la période du 11 août au 9 septembre 2012

Le Préfet du Cantal, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

SUR proposition de Mme. la Secrétaire Générale de la Préfecture du Cantal,

ARRETE

ARTICLE 1er : Pendant la période comprise entre le 11 août au 9 septembre 2012 inclus, Mme Delphine BALSÀ, Sous-préfète de Saint-Flour est chargée d'assurer la suppléance des fonctions de Sous-préfet de Mauriac.

ARTICLE 2 : Mme. la Secrétaire Générale de la préfecture du Cantal et Mme. la Sous-préfète de Saint-Flour sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

signé

Marc-René BAYLE

Le texte intégral de ce recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal est consultable sur le site internet de la préfecture :
[http://www.cantal.gouv.fr/Salle_de_presse/publications/
recueil_des_actes_administratifs](http://www.cantal.gouv.fr/Salle_de_presse/publications/recueil_des_actes_administratifs)
ou au bureau du courrier de la préfecture du Cantal
(Secrétariat Général – Bureau B.B.L.C.)
Cours Monthyon – 15000 AURILLAC